

Charte Régionale

« Zones Humides et travaux hydrauliques »

Bertrand DURY

Chambre Agriculture de Saône-et-Loire

Etienne HENRIOT (élu référent Bourgogne Franche Comté)

Président du Comité d'Orientation Territoire Environnement



Charte régionale : gérer durablement les zones humides

“ L’ambition de cet outil est de donner un cadre de référence commun partagé entre les administrations et le réseau des Chambres d’agriculture de Bourgogne Franche Comté pour accompagner les projets agricoles sur le territoire tout en gérant durablement les zones humides ”

“ Les chambres d’agriculture s’engagent à la préservation des zones humides, par une agriculture de production durable et performante qui permet de préserver leurs fonctionnalités, lutter contre leur dégradation en assurant leur prise en compte dans les projets agricoles ”



Engagements des Chambres d'Agriculture

Dans le cadre de l'animation de cette charte, les Chambres d'Agriculture s'engagent à :

- Sensibiliser et former les agriculteurs/sylviculteurs ainsi que les entreprises en hydrauliques aux enjeux " zones humides " en proposant des formations adaptées.
- Communiquer et diffuser la procédure de signalement de travaux hydrauliques.
- Participer à la concertation et mobiliser la connaissance terrain lors de projets ou d'élaboration de cartographie des milieux humides.
- Fournir des conseils techniques (diagnostics zones humides, accompagnement dossiers réglementaires).



Sensibilisation – Formation

Dupliquer les formations initiées en 71 à destination des exploitations

Formation sur 1 journée proposée depuis 2015, Co-animation depuis 2018 avec animateurs de contrats de rivière et CENB :

- 10 stagiaires en 2015
- 9 stagiaires en 2016
- 23 stagiaires 2017
- 16 stagiaires 2018
- 10 stagiaires 2019

Objectifs :

- Sensibiliser à la reconnaissance et aux enjeux de conservation des ZH.
- Présentation de la réglementation, démarche de signalement de travaux, cartographie en ligne.
- Présentation des bonnes pratiques d'intervention.

1 journée à destination des entreprises hydrauliques en 2016 (co-animation DDT-AFB).



Procédure de signalement de travaux

➤ Sécuriser les interventions

FICHE D'INTENTION DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

1. IDENTIFICATION
Nom du Pétitionnaire : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____

2. EMPLACEMENT DES TRAVAUX
Nom du (ou des) cours d'eau concerné(s) : _____

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle

3. TYPE DE TRAVAUX ENVISAGES

ENTRETIEN DE COURS D'EAU → Curage <input type="checkbox"/> → Entretien embâcles / atterrissements <input type="checkbox"/> → Entretien de la végétation <input type="checkbox"/>	INSTALLATIONS, OUVRAGES DANS LE LIT MINEUR → Création d'un bassage ou d'un franchissement <input type="checkbox"/> → Réfection d'un pont ou d'un bassage existant <input type="checkbox"/> → Passage à gage <input type="checkbox"/>
CONSOLIDATION OU PROTECTION DE BERGES → Enrochement <input type="checkbox"/> → Technique végétale <input type="checkbox"/> → Technique mixte <input type="checkbox"/>	DRAINAGE <input type="checkbox"/> INTERVENTION DANS LE LIT MAJEUR (remblai) <input type="checkbox"/> AUTRES (à préciser) : _____

4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

5. DOCUMENTS A JOINDRE
extrait de la carte IGN ou plan cadastral et éventuellement des photos du site

DDT de Seine-et-Marne, 37 Boulevard René Dussaut - CS 85148 - 71600 MACON CÉDEX - 03 85 21 46 27
ddt@seine-et-marne.fr
Fax 03 85 21 46 27



Avant-projet sommaire transmis à la DDT

- Coordonnées exploitant
- Type de travaux
- Motif des travaux
- Localisation cartographique



Signalement obligatoire avec courrier réponse DDT

Procédure de signalement de travaux

➤ Sécuriser les interventions (projet Drainage)


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE YONNE

FICHE PROJET
Réalisation ou de la régularisation d'un projet
de drainage
au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement - rubriques 3.3.1.0 et 3.3.2.0

Cette fiche a pour but de connaître les démarches administratives concernant vos projets de drainage.

1. Renseignements concernant le maître d'ouvrage

Nom (ou raison sociale) :
Prénoms :
Adresse :
Tél :
Fax :
Courriel :

2. Renseignements concernant le maître d'œuvre si différent du maître d'ouvrage

Nom de l'entreprise :
Adresse :
Tél :
Fax :
Courriel :

3. Détails de réalisation

<input type="checkbox"/>	Travaux de nouveaux drainages envisagés	Période prévisionnelle de démarrage des travaux :	Surface 1 : ha
<input type="checkbox"/>	Travaux de réflexion d'un drainage existant Cause de la réflexion du drainage :	L'ancien drainage qui avait été créé le : se sera remplacé par le drainage objet de la présente déclaration	Surface 2 : ha
Surface totale des travaux de drainage envisagés			Surface {1+2} : ha
<input type="checkbox"/>	Déclaration de drainages antérieurs, depuis 1987 (régularisation, il a été créé le :	Date de création :	Surface : ha



ETAPE 1

Avant-projet sommaire transmis à la DDT

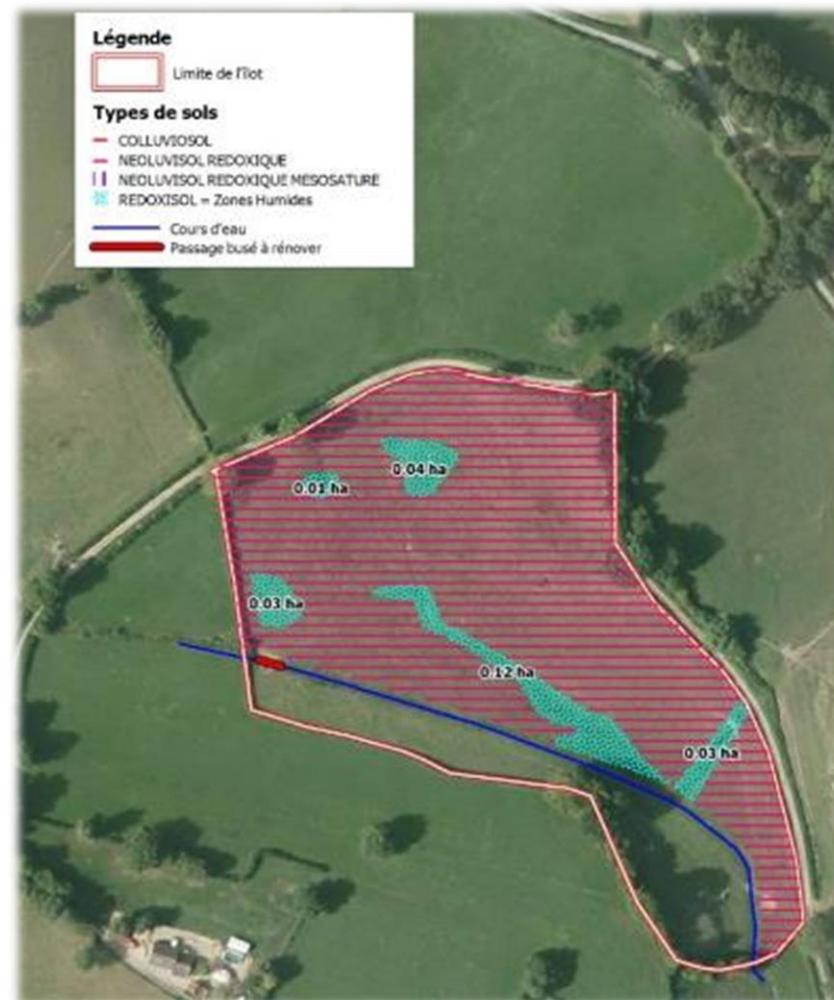
- Coordonnées exploitant
- Détails de la réalisation
- Localisation du projet
- Précisions sur le réseau de drainage (surfaces, assilements), drainages antérieurs
- Sorties de drains

ETAPE 2

- Diagnostic Zones Humides

Signalement obligatoire avec courrier réponse DDT

Généraliser la mise en place du diagnostic de Zones Humides



Généraliser la mise en place du diagnostic de Zones Humides

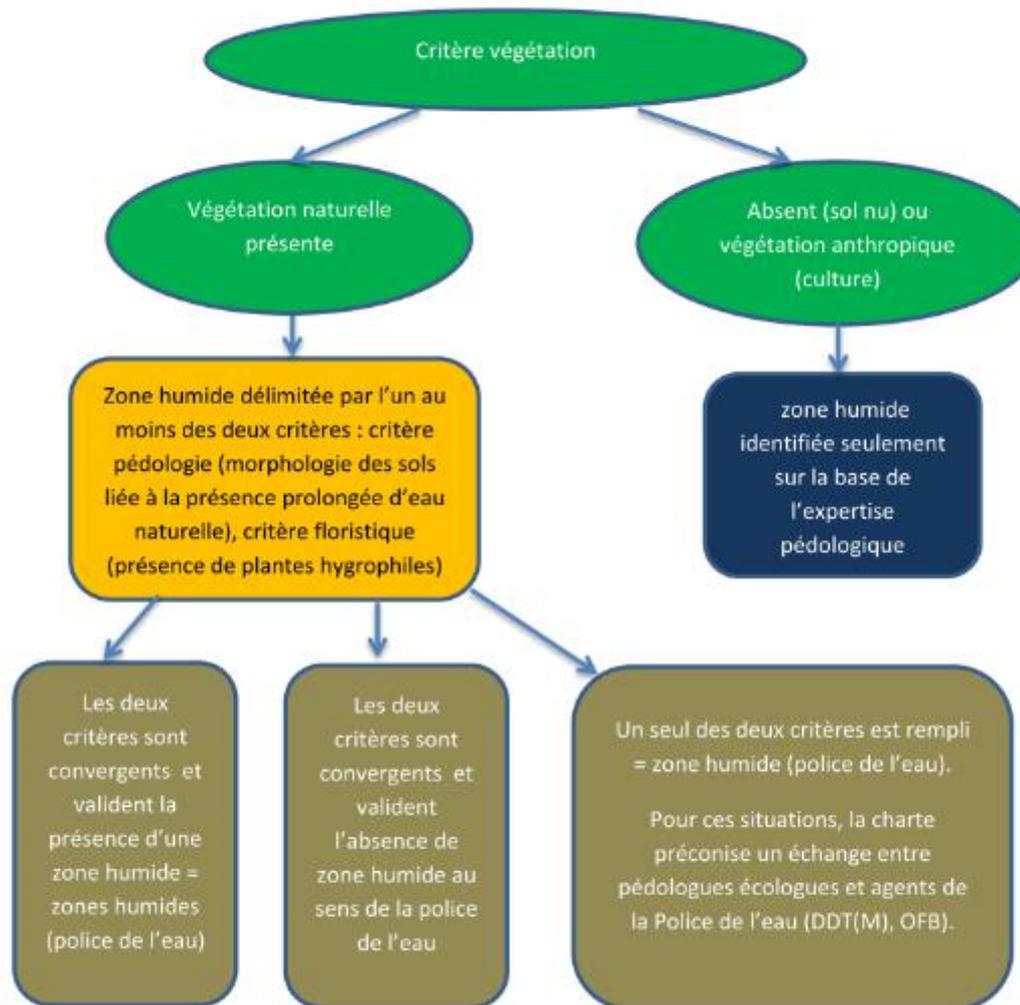
Annexe 1 :
Note méthodologique sur la délimitation des zones humides pour application de la rubrique 3310
Assèchement mise en eau, imperméabilisation,
remblais de zones humides ou de marais

L'annexe précise

- Les textes réglementaires
- Périodes de réalisation des observations terrain
- Le protocole d'observation des traits d'hydromorphie (diag ZH)
- Protocoles Expertises floristiques et habitats

La description des sols, la notation des phénomènes d'hydromorphie (Abondance, nature des phénomènes d'hydromorphie) devront être réalisées à partir de l'ensemble des règles du référentiel pédologique de 2008. Au niveau français, ce Référentiel Pédologique reste le seul système français de désignation des sols élaboré collectivement et reconnu par les ministères et les différents programmes nationaux d'inventaire des sols. Il a été publié en 1992 puis révisé dans sa dernière version en 2008.

Arbre de decision Diagnostic ZH

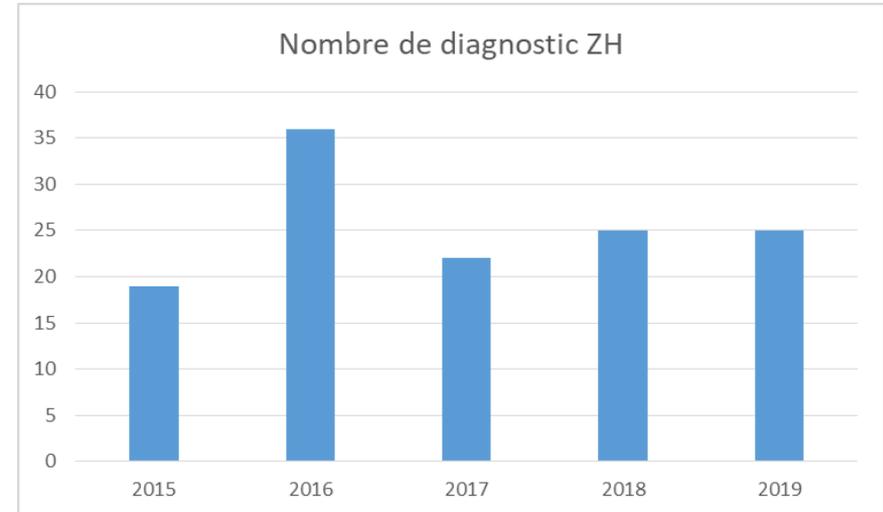


Exemple :

Diagnostic de Zones Humides (71)

127 diagnostics de zones humides réalisés depuis 2015 :

- Délimitation des zones humides au sens de la Police de l'Eau.
- Restitution sous forme d'un rapport faisant état du type de sol et de végétation ainsi que de la surface en zones humides identifiée.
- Sollicitations régulières des entreprises en hydraulique en amont des interventions.



Diagnostic de Zones Humides

Liste des pédologues du réseau
des Chambres d'Agriculture pour la réalisation
du diagnostic de Zones Humides

Contacts	Structures	mails	Téléphone
Christian BARNEOUD	Chambre Régionale d'Agriculture de BFC	christian.barneoud@bfc.chambagri.fr	Ligne directe : 03.81.54.71.63
Jean Michel ANTOINE	Chambre Régionale d'Agriculture de BFC	jean-michel.antoine@bfc.chambagri.fr	Ligne directe : 03.81.54.71.88
Jean Louis PAVAT	Chambre d'Agriculture Jura	jeanlouis.pavat@jura.chambagri.fr	Ligne directe : 03.84.35.14.68
Thierry BEUCHET	Chambre d'Agriculture Haute Saône	thierry.beuchet@haute-saone.chambagri.fr	Ligne directe : 03.84.77.14.00
Valérie DUCHENES	Chambre d'Agriculture Yonne	v.duchenes@yonne.chambagri.fr	Ligne directe : 03.86.94.28.40
Géraldine DUCCELLIER	Chambre d'Agriculture Côte d'Or	geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr	Ligne directe : 03.80.68.66.63
Amaud VAUTIER	Chambre d'Agriculture Nièvre	arnaud.vautier@nievre.chambagri.fr	Ligne directe : 03.86.93.40.63
Bertrand DURY	Chambre d'Agriculture Saône-et-Loire	bdury@sl.chambagri.fr	Ligne directe : 03.85.29.55.64
Claire DOUBRE	Chambre d'Agriculture Haute Marne	cdoubre@haute-marne.chambagri.fr	Ligne directe : 03.25.35.03.32

**Précision de la
liste des
pédologues
Réseau CA BFC
(certification AFES
en cours)**

La liste des pédologues certifiés AFES est accessible depuis <https://www.afes.fr/reconnaissance-des-competences-en-pedologie/>

Engagements des services de l'Etat

Les services de l'État s'engagent :

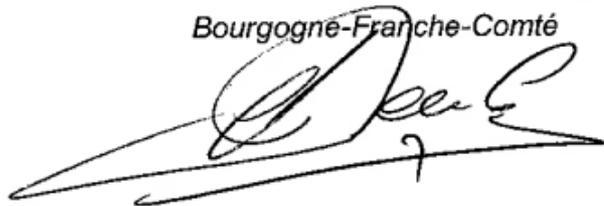
- **A produire un courrier** précisant les bonnes pratiques d'intervention et la réglementation suite aux signalements de travaux.
- **A participer à la sensibilisation et la formation** des exploitants.
- A l'occasion du comité de pilotage annuel, à **faire un bilan de l'ensemble des dossiers loi sur l'eau instruits** concernant des travaux hydrauliques en zones humides (autorisés et refusés) et des actions de police réalisées.

Au bout de 2 ans, ce dispositif sera évalué et adapté si nécessaire.



Les signataires

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Bourgogne-Franche-Comté



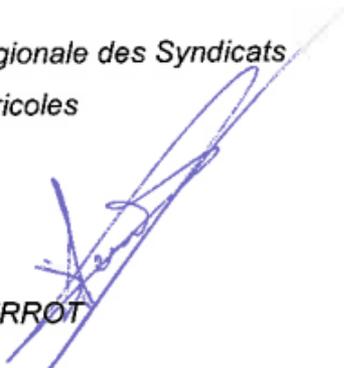
M. Christian DECERLE

Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté



M. Bernard SCHMELTZ

Président de la Fédération Régionale des Syndicats
Exploitants Agricoles



M. Frédéric PERROT

Président des Jeunes Agriculteurs



M. Florent POINT

Engagements et suivi de la charte

ENGAGEMENTS DE TOUS LES SIGNATAIRES

Les différents signataires se situent dans une perspective de développement durable. L'ambition assignée à la présente charte vise à donner un cadre de référence partagé par tous les signataires pour mettre en œuvre les travaux hydrauliques tout en préservant durablement les zones humides.

Les différents signataires s'engagent à faire connaître la charte auprès de tous les acteurs concernés.

Au-delà de l'information, les signataires s'engagent en cas de sollicitation, à participer aux réflexions en amont des projets agricoles, à participer localement aux journées de formation-action auprès des différents acteurs.

SUIVI DE LA CHARTE

L'animation de la présente charte fera l'objet d'au moins un comité de pilotage régional annuel afin d'évaluer la réalisation des engagements des parties, d'envisager la révision de la charte en fonction des actualités : actualités réglementaires, évolution des projets.... Ce comité pourra également être chargé d'examiner des problématiques et spécificités départementales.

Des comités techniques spécifiques pourront être mis en place au besoin sur des sujets précis selon les besoins des signataires.

A VENIR

2 juillet 2020 : rencontre DREAL BFC.
Présentation de la Charte ZH à toutes les CA, DDT et OFB.

Crédit photo : Philippe OSSWALD — CAR-Alsace



Lac glaciaire dans l'Aubrac

Crédit photo : Anne COLIN — CA 18

Claire DOUBRE — CA 52



Prairie humide vallée de la Meuse



Ried I

Crédit photo : Claire DOUBRE — CA 52



Crédit photo : Claude BAURY — CA 13

Zone humide sur un plateau argilo-calcaire



Crédit photo : Anne COLIN — CA 48

Tourbière haute active

Merci de votre attention